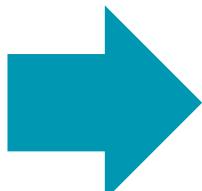


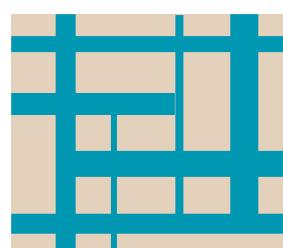
RÉFORME



✉ Vous avez reçu un courrier concernant
votre exclusion du chômage?
Que faire?



Vous pouvez vous rendre au CPAS de votre commune afin d'être accompagné par une assistante sociale. Cette dernière pourra vous orienter au mieux vers l'aide adéquate : revenu d'intégration, aide sociale, médiation de dettes, gestion budgétaire, accompagnement administratif, etc.



🏠 Adresse du CPAS d'Ohey : Rue du Tilleul 95 à 5350 Ohey

Permanences exceptionnelles

le mardi 06 janvier 2026 et

le vendredi 09 janvier 2026

de 9h00 à 16h00